



DÉBORDEMENT À LA FÊTE DES FOUS DE MÉRY-SUR-SEINE DE 1484

Le promoteur contre Jaquet Laurent, clerc, de Méry-sur-Seine :

Le promoteur expose que tous les ans, le jour de la conversion de Saint Paul (25 janvier), on fait à Méry la fête des fous.

A cette occasion, plusieurs vont faire leur révérence à celui qu'on appelle en cet endroit l'abbé de Maul.



Or, un mendiant passant ce jour là par Méry, on lui intima l'ordre de faire hommage à l'abbé. Il refusa.

Alors l'accusé et ses complices se saisirent de lui, et avec une pelle chauffée au feu et enduite de graisse par l'accusé ils lui frappèrent sur les fesses jusqu'à le blesser, lui faisant ainsi un grand affront.

Le promoteur conclut à ce que l'accusé soit condamné à l'amende.

L'accusé reconnaît les faits.

Il est condamné à 20 sous tournois d'amende.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 202



1522 - TOUT LE MONDE EST PUNI

Bastien Berson, de Méry (sur-Seine), a contracté mariage clandestinement, de nuit, sans publication de bans et par le ministère d'un prêtre inconnu, avec Marguerite, fille de Jean Colet et pour ce fait il a été mis en prison.

Il est déclaré excommunié et condamné à une amende de 4 écus d'or et de 4 livres de cire.

Ladite Marguerite, et Jeannette, veuve de Jean Collet, qui a donné son consentement à ce mariage clandestin, sont déclarées excommuniées et condamnées chacune à une amende de 4 écus d'or et de 4 livres de cire.

Didier Gyé et Guillaume Protat, de Méry, qui ont assisté au mariage, sont également déclarés excommuniés et condamnés chacun à une amende de 2 écus d'or et de 2 livres de cire.



Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 460



MAUVAISE INSTITUTRICE - 1742

Ordonnance du 20 mai 1742

L'évêque prononce une interdiction contre la maîtresse d'école Marie Anne AUDIGÉ qui tient l'école des filles. Il lui est interdit d'instruire ni à Méry ni dans aucun lieu du diocèse.

Elle est remplacée le même jour par Catherine MAIRE.

relevé par : Véronique FREMIET MATTEI

source : AD Aube G62



JANVIER 1768 - MORT ACCIDENTELLE OU HOMICIDE ?

Le vendredi 15 janvier 1768, la servante du sieur Louis GAY alerte son maître qu'il y a un cadavre dans le puits de la cour. Celui-ci, après vérification court alerter les autorités de Méry-sur-Seine. Le baillis, accompagné de son greffier et du substitut du procureur se rend immédiatement sur place.

Le puits se trouve dans une cour non close, mais il est protégé de planches.

Guy GUILLOT, manœuvre, est désigné pour descendre dans le puits et faire remonter le corps à l'aide d'une corde.

On procède aux premières constatations.

Le mort est un homme d'environ 55 ans qui porte un uniforme d'ordonnance d'Invalide, *« ayant le née long les yeux a fleur de teste le visage ovale le dessus de la teste chauve, les cheveux grisonnés. »*

Son uniforme comporte veste et culotte à boutons gravés des armes du roi, la boutonnière est d'argent. Il porte des bas de laine gris, des souliers et jarretière de culotte dont les boucles sont en étain. Un chapeau uni à plumet blanc, un bonnet de laine, un ceinturon de cuir complètent sa tenue.

Dans les poches de sa culotte, on trouve une somme de vingt-et-une livres et dix-huit sols, *« un flacon un couteau a ressort trois petites clefs dont une de cademat, attachées ensemble avec un cordon »*. Les poches de sa veste contiennent *« un tres mauvais mouchoir blanc »*, une vieille tabatière en carton, un étui à lunettes. Lunettes et tabatières sont brisées.

Son portefeuille comporte quelques papiers dont une feuille de route de la cour de France signée du duc de CHOISEUIL.

Cette lettre porte que le lieutenant de MAUPAS doit conduire deux sergents et onze soldats de l'Hôtel des Invalides pour rejoindre la compagnie de MOUTON basée à Entrevaux (04). On constate qu'ils sont passés à Brie-Comte-Robert le 8 janvier, à Nangis le 9, à Provins le 10, à Nogent le 12 et à Méry-sur-Seine le 13. Avec cette feuille de route, se trouve la lettre de réception par Sa Majesté de M. MICHAUT de MAUPAS, lieutenant au bataillon de milice de Joigny à l'Hôtel des Invalides.

L'identité du cadavre est établie. Il est temps de connaître les causes de la mort.

Le cadavre est transporté dans une chambre de l'auditoire de la ville. Le mort est déshabillé. Les chirurgiens sont convoqués.

Après avoir *« juré faire en leur âme et conscience leur rapport »*, les hommes de l'art examinent le corps. *« Ils nous ont rapporté qu'ils ne trouvèrent ny playes ny contusions sur son cadavre qui ayent put luy occasionner la mort avant sa chute dans le puit mais que luy ayant reconnu la face d'un rouge livide et tumefiée, une humeure ecumeuse sortant par le née et par la bouche leur faisoit connoître que ce cadavre estoit mort dans leau pour y avoir été suffoqué. »*

La cause de la mort est établie.

On termine l'enquête avec l'audition de plusieurs témoins qui jurent de dire la vérité.

Cécile ROZIER, femme de l'aubergiste Pierre Joseph MARELLE déclare qu'elle a logé l'officier d'Invalide mercredi 13. *« Il a soupé le dit jour soir seul et tranquillement chez elle, qu'il y a couché, que hier matin sur les six heures du matin il sest levé a mangé tranquillement seul un peu de soupe, qu'ensuite il est sorty de chez elle sans quelle aye vû duquel costé il tournoit, que peu de tems apres le voiturier qui conduisoit ledit cadavre et sa troupe est venu avec un petit garçon de la troupe charger sa malle sur la voiture, que depuis ce moment elle ne l'a plus »*

vû ny entendu parler de luy, que peu de tems apres un des sodats est venu le demander, que peu de tems apres encore un autre soldat est revenu le demander, quelle a repondu a lun et a l'autre que ledit officier estoit sorty de chez elle et ne luy avoit rien dit. »

Marie DUMEZ, femme de Jacques MARTIN étapier à Méry reconnaît avoir fourni au lieutenant d'Invalide son étape. Elle lui a payé deux places de fourrage.

Antoinette PLATET, domestique chez Jean Baptiste MICHEL, a reconnu l'homme du puits. Elle l'a vu la veille vers six ou sept heures du matin entrer dans la cour du sieur Louis GAY.

Le sieur Nicolas MAILLET, bourgeois et second échevin de la ville confirme qu'il a reçu l'officier Invalide mercredi vers une heure après midi. Il l'a logé à l'auberge de Pierre Joseph MARELLE. Le mercredi soir vers six à sept heures, il lui a remis sa feuille de route pour aller à Troyes le lendemain.

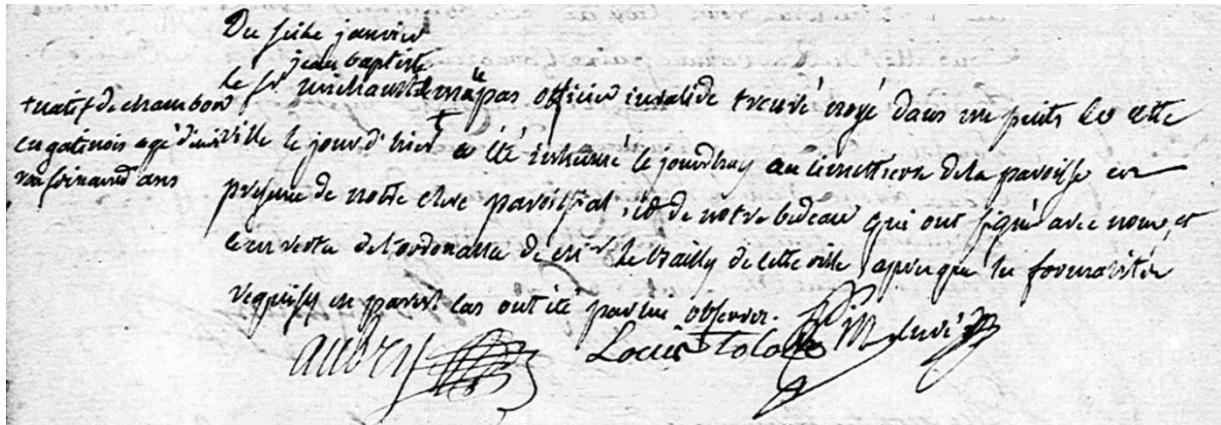
Le procès-verbal est clos.

La cause accidentelle de la noyade semble évidente.

Le baillis ordonne que le corps soit inhumé le lendemain, 16 janvier 1768, dans le cimetière paroissial.

Le même jour, 15 janvier, sur les quatre heures après midi, Louis GAY revient voir le baillis. Il a fait vider et curer son puits, ce qui lui a permis de retrouver *« une épée a poignée de fil d'argent, dont la garde est faussée, et un hocol »* qu'il rapporte à la justice.

L'inhumation a lieu à Méry le 16 janvier. L'identité du défunt est précisée. Il s'agit de Jean Baptiste MICHAULT de MAUPAS, officier invalide, âgé d'environ soixante ans et natif de Chambon en Gâtinais.



Un courrier du 26 mars 1768, contenu dans le dossier, explique que le sieur de MAUPAS se rendait à l'île Sainte-Marguerite pour y remplir une lieutenance.

L'uniforme de cet officier a été rendu à l'Hôtel des Invalides. On demande de procéder à la vente des effets contenus dans sa malle et d'en adresser le montant à l'officier de l'Hôtel chargé du recouvrement des successions. À défaut d'héritiers, cet argent ira au curé de l'Hôtel pour ses bonnes œuvres.

L'auteur de ce courrier affirme : *« Je ne suis point au demeurant surpris de l'accident du sieur de Maupas après les assurances que viennent de me donner quelques uns de ses camarades que cet officier qui étoit depuis peu de tems à l'hôtel, étoit sujet à des accès de melancolie qui auront vraysemblablement occasionné sa perte. »*

Effectivement, le sieur de MAUPAS avait été reçu à l'Hôtel des Invalides le 30 avril 1767. Il servait le roi depuis 1743 suivant sa lettre de réception :

Du 30 Avril 1767

2192

Jean Bap^{te} Michault

S^r de Mopas âgé de 59 ans

natif de Chambon en gâtinois jurid^{on}

D'orleans ; Lieutenant de milice

au Bataillon de Joigny, compag.

du ch^{er} de Sauzay ou il à servi 6

ans suivant sa lettre du 15 x^{bre} 1756

et licencié en 1762. auparavant un an

second lieutenant des grenadiers du

p^{er} Bataillon de Milice de Paris ; plus

2 ans lieutenant en piéd dans led.

Bataillon suivant sa p^{re} Lettre

du 22 mars 1746 et licencié en

1749 et 3 ans volontaire aud. corps

ou il est entré en 1743. au Total

12 ans de Service dont 9 ans

off^r reçu officier par grace particul^{re}

et Sans tirer à consequence n'ayant

pas les Services requis ni aucune

Blessure pour être recu en lad^e qualité.

est Catholique.

off^r

Le 15 Janvier 1708 mort à

Méry Sur Seine et Inhumé

le 16 dud. sur laditte paroisse

de notre Dame de l'assomption de

lad^e ville/

La vente des effets a eu lieu. Les frais funéraires ont été remboursés. Il est resté deux livres quinze sols qui ont été transmises avec la copie du procès-verbal du greffe et les papiers personnels à l'Hôtel des Invalides.

Sources : - AD Aube/C1085
- AD Aube/EC en ligne Méry-sur-Seine/vue 223/394
- https://www.hoteldesinvalides.org/Du_30_Avril_1767

Rédaction : Véronique FREMIET MATTEI



LA TRISTE VIE DU NOTAIRE DE MÉRY 1782-1832

Jean Baptiste LEFEBVRE originaire d'Arcis, se marie à Méry le 30 janvier 1782 avec Marie Anne Edmée GUERRAPAIN. Elle est paroissienne de Saint-Sauveur de Troyes. Le jeune ménage s'installe à Méry où naissent leurs deux enfants : **Pierre Alexandre** le 12 décembre 1782 et **Jacques** le 2 avril 1786.

Jean Baptiste est notaire. Il exerce déjà en 1782 lors de la naissance de son premier fils.

Veuf en 1804, il se remarie le 6 mai 1811 avec Anne Reine Antoinette MARELLE, veuve également. Ses deux fils sont présents et signent le registre avec leur père.

Cette seconde épouse décède le 14/06/1813, le laissant à nouveau seul.

Le 7 février 1814, lors de la Campagne de France, les prussiens envahissent Méry. Le 22 du même mois, les troupes napoléoniennes pénètrent dans la ville pour en chasser les prussiens. Les soldats, français ou prussiens (les avis divergent), incendient la cité avant de la quitter. Le feu dure 48 heures. Trois cent deux maisons sont réduites en cendres. Seules trente-sept habitations sont sauvées.

Napoléon, dans son testament, a légué 300 000 francs à la ville de Méry-sur-Seine en dédommagement des destructions subies.



La maison de Jean Baptiste fait partie des constructions incendiées. Il quitte Méry pour aller vivre à Troyes et cesse son activité de notaire. Il a environ 58 ans.

La vie ne l'a pas épargné.

Son second fils est déficient mental.

En 1831, le maire de Troyes reçoit un courrier de Charenton.

Le directeur de la Maison Royale de Charenton écrit au maire de Troyes le 12 octobre 1831.

Il a depuis de nombreuses années dans son établissement, Jean Jacques LEFEBVRE originaire de Méry-sur-Seine, interné pour aliénation mentale. Sa pension annuelle de 200F, est payée par le

département de l'Aube car son père, ancien notaire à Méry n'en a pas les moyens. Il a subi de grosses pertes dans l'incendie de la ville en 1814. Il s'est retiré à Troyes et a expliqué à plusieurs reprises sa détresse et son impossibilité de payer pour son fils.

La maison de Charenton, par charité, lui a fourni à plusieurs reprises des vêtements et différentes fournitures. Elle est maintenant débitrice à son égard de 110F. Vu la crise du moment, l'établissement doit recouvrer cette somme. M. LEFEBVRE père en a appelé au roi pour obtenir remise de cette somme. Le directeur de la maison de Charenton a des raisons de penser que l'ancien notaire a beaucoup exagéré sa misère. Il demande des renseignements sur la réalité de sa situation.

Le 19 octobre, le maire renvoie les résultats de son enquête.

M. LEFEBVRE père, ancien notaire à Méry-sur-Seine habite dans un meublé du faubourg Croncels au n°45. Il jouit d'une rente de 800F par an, il paye 120F de loyer annuel et a une servante dont les gages annuels sont de 100F.

Le premier fils est devenu fabricant de bas. Il est installé à Méry.

On trouve la transcription de son décès dans les registres de cette ville le 16 juillet 1732. Il est décédé le 20 juin dernier à la prison de Clairvaux. On ne sait pas s'il est célibataire, marié ou veuf. Il est probable qu'il ne se soit jamais marié. Il avait 50 ans.

Pierre Alexandre a été jugé à Bar-sur-Aube. On trouve son registre d'érou dans les archives numérisées des Archives départementales.

Numéro d'ordre : 1529

Nom, prénom : LEFÈVRE
Pierre Alexandre fils de Jean
Bte et de GRAPIN Marie Anne,
entré le 25 avril 1832

Description : 49 ans, 1m64,
cheveux châtons, front haut,
yeux gris, nez gros et aquilin,
petite bouche, menton rond,
visage allongé, teint brun, pas
de signes particuliers

Peine : 1 an et 1 jour

1529	Lefèvre Pierre alexandre		1 ans 1 jours C.
	Fil de Jean Bte et de Grapin marié annul Entré le 25 avril 1832		
	Âge de 49 ans	Nez Gros aquilin	
	Taille de 1 ^m 64	Bouche petite	
	Cheveux Châtons	Menton Rond	
	Sourcils sans	Visage allongé	
	Front haut	Teint Brun	
	Yeux gris	Marques particulières	
		Haut	

Acte de remise des condamnés au gardien-chef de la Maison Centrale de Détention :

Le 25 avril 1832 par ordre du procureur du roi de Bar-sur-Aube en date du 24, est remis le prisonnier LEFÈVRE Pierre Alexandre condamné à Bar-sur-Aube le 31 mars 1832.

Extrait du jugement : par jugement du tribunal de police de Bar-sur-Aube du 31 mars 1832, le nommé LEFÈVRE Pierre Alexandre, âgé de 49 ans, né à Méry-sur-Seine, demeurant à Méry, fabricant de bas, déclaré coupable de s'être introduit dans une maison pour mendier avec menace, condamné à 1 an et 1 jour de prison.

Début de peine : 31 mars 1832

Fin de peine prévue : 1er avril 1833

Cause et date de sortie : décédé le 20 juin 1832

Jean Baptiste LEFEBVRE père est-il encore vivant ? Je n'ai pas pu trouver son décès.

Jacques LEFEBVRE, le fils cadet meurt dans la maison de Charenton, commune de Saint-Maurice (94), le 25 janvier 1846. Il est resté célibataire. Son décès est transcrit dans les registres de Méry le 30 avril.

Sources : - base de relevés du CGA
- AD Aube/EC Méry-sur-Seine
- [Le temps des invasions, le temps des incendies - Méry-sur-Seine - Site officiel de la commune \(mery-sur-seine.fr\)](http://mery-sur-seine.fr)
- AD Aube/cadastre napoléonien 1810
- AD Val-de-Marne/EC Saint-Maurice
- lettre au maire de Troyes/archives privées
- AD Aube/Registres d'écrou/48Y6 Clairvaux 1829-1833 vue 307/430

Rédaction : Véronique FREMIET MATTEI